



Jacques Commaille (dir.)

Avenir de la recherche et Maisons des sciences de l'Homme Réédition 2020

Alliance Athena

1

La politique du Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme

Jacques Commaille, Pierre Rouillard et Serge Wolikow

Éditeur : Alliance Athena
Lieu d'édition : Alliance Athena
Année d'édition : 2020
Date de mise en ligne : 19 janvier 2021
Collection : Collection ATHENA
ISBN électronique : 9791093170060



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

COMMAILLE, Jacques ; ROUILLARD, Pierre ; et WOLIKOW, Serge. *La politique du Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme* In : *Avenir de la recherche et Maisons des sciences de l'Homme : Réédition 2020* [en ligne]. Paris : Alliance Athena, 2020 (généré le 19 janvier 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/allianceathena/382>>. ISBN : 9791093170060.

La politique du Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme

Jacques Commaille, Pierre Rouillard, Serge Wolikow |

Si nous devons définir d'une formule les Maisons des sciences de l'Homme (MSH) et le Réseau national qu'elles ont constitué, ainsi que la politique dont cet ensemble est issu, nous dirions que les Maisons de sciences de l'Homme assurent le regroupement, sur un même lieu, de moyens de recherche et de laboratoires comprenant des chercheurs issus de l'Université et du CNRS, appartenant à des disciplines différentes relevant des sciences de l'homme et de la société et qui sont susceptibles de s'engager conjointement sur des programmes de recherche. La création de ces Maisons des sciences de l'Homme et leur « mise en réseau » participent d'une politique de territorialisation de la recherche visant à une répartition équilibrée de pôles de recherche SHS dans l'ensemble des régions françaises avec, autant que faire se peut, une complémentarité entre ces MSH, dans la mesure où chacune d'entre elles est susceptible de développer une dominante lui assurant

une identité scientifique propre et, par conséquent, complémentaire aux autres.

Mais, face à ce schéma idéal, comme ne cessent de le démontrer les sciences sociales, nous savons tous que l'économie de la science est faite à la fois de poursuite de valeurs et de recherche d'intérêt. Les conditions dans lesquelles se sont créées puis développées les MSH n'échappent pas à ce constat. Si nous faisons le choix pour cette introduction de réunir nos signatures, c'est-à-dire celles de personnes qui, parmi d'autres, exercent ou ont exercé ces toutes dernières années des responsabilités dans la politique de développement des MSH au niveau national, c'est avec le désir d'affirmer fortement notre conviction quant au bien-fondé de cette politique pour l'avenir des sciences de l'homme et de la société en France, sans méconnaître ce qui demeure de faiblesses ou de lacunes liées notamment à des frilosités de territoires disciplinaires ou institutionnels, à des repliements... ou à la nécessité de faire face prioritairement à l'extrême dénuement matériel dans lequel se trouvent certaines institutions de recherche. La politique nationale de développement des MSH est une réalité et un projet. Notre souhait le plus vif est que ce qui est encore en projet s'inscrive totalement dans la réalité.

L'historique des MSH, qui est rappelé dans l'une des contributions à la présente publication, témoigne parfaitement de la nature complexe de ce que nous pourrions appeler cette forme originale d'organisation du travail scientifique. Les raisons qui ont présidé à la création des MSH sont très différentes. Certes dans l'esprit de Fernand Braudel, le véritable créateur de l'idée de MSH, il s'agissait bien d'un grand projet intellectuel conforme à la vision magnifiquement ambitieuse inspirant son œuvre et notamment son désir de

« supprimer les droits de douane entre disciplines ». Mais les conditions dans lesquelles se sont mises en place effectivement les MSH montrent qu'à ce projet se mêlent souvent des raisons matérielles : celles par exemple d'assurer légitimement aux structures de recherche des universités des conditions décentes de travail avec, par conséquent, un impératif « d'hôtellerie » qui peut primer sur la volonté de promouvoir un projet scientifique, celles pour les tutelles locales de donner une image positive de leur action en matière de politique de recherche, sans trop se préoccuper de la mise en œuvre des principes fondateurs de la politique des MSH, celles pour les laboratoires de bénéficier d'une infrastructure de qualité et d'une mutualisation des services, sans jouer véritablement le jeu de l'inscription dans des programmes transversaux.

L'expérience que nous avons acquise dans le cadre de nos responsabilités institutionnelles nous conduit à dire que cette histoire des MSH s'inscrit dans un mouvement et que celui-ci est probablement précurseur pour l'ensemble du potentiel de recherche français en sciences de l'homme et de la société. La charte du Réseau national des MSH, qui a été signée en juin 2000 par toutes les parties prenantes et à laquelle doit adhérer chaque MSH si elle souhaite être membre du réseau, promeut des principes susceptibles d'assurer l'avènement d'un nouveau mode de production des connaissances en SHS et qui servent de référence à toute l'activité des MSH, soit réellement, soit potentiellement. Ce qu'on a ainsi appelé la politique des trois « i » en constitue une illustration éclatante.

L'interdisciplinarité apparaît comme le mariage entre des cadres conceptuels, des méthodologies permettant d'établir un pont entre les disciplines et un croisement des savoirs. Elle ouvre la possibilité d'initier un partage des connaissances entre les

chercheurs, d'approfondir la quête de sens des phénomènes qui s'imposent à l'observation comme des totalités par rapport auxquelles la division entre disciplines peut apparaître comme inappropriée, d'ouvrir de nouvelles perspectives à la recherche grâce à la confrontation des savoirs. L'interdisciplinarité, loin de remettre en cause la pertinence et la cohérence des savoirs disciplinaires, en exalte les vertus et oblige à soumettre à la délibération des divisions du travail de connaissance qui ne résultent plus parfois que de la défense de territoires institutionnels ou n'obéissent qu'à des logiques corporatistes. La vision manichéenne qui opposerait la recherche disciplinaire et la recherche interdisciplinaire apparaît finalement erronée.

La structuration de la recherche française a été fondée sur le principe de la discipline et de la spécialisation. Mais la diversification des champs de connaissance n'a pas toujours trouvé dans le système classique d'organisation de la recherche en sciences sociales et dans les humanités une solution institutionnelle adéquate à des recherches qui peuvent être à l'intersection de plusieurs disciplines ou bien naître de questions nouvelles qui interpellent de façon transversale les savoirs existants. Les MSH constituent une tentative de réponse à une évolution qui fait surgir de nouveaux besoins de connaissance. Elles sont, ou elles peuvent devenir, des creusets de la recherche interdisciplinaire dans la mesure où la possibilité leur est donnée de regrouper dans une même institution et souvent dans un même site des équipes de recherche et des chercheurs de disciplines différentes, de mettre en œuvre des formes extrêmement variées de croisement et de confrontation de points de vue scientifiques d'horizons différents, notamment dans le cadre de la réalisation de programmes de recherche. Les MSH sont ainsi en mesure de définir des problèmes et des thématiques

qui ne peuvent être appréhendés que par plusieurs disciplines et qui, par conséquent, sont susceptibles de devenir des problèmes et des thèmes proprement SHS, c'est-à-dire humains, sociaux et culturels avant d'être historiques, juridiques ou... sémiotiques. Elles sont en mesure d'étudier et, le cas échéant, de modéliser les effets de ces pratiques interdisciplinaires de manière à comprendre quelles sont les propriétés communes, comment la collaboration peut s'agencer, quelle est la forme épistémologique et méthodologique de cette collaboration et quelles formes d'objectivité scientifique les différentes disciplines peuvent partager.

L'international est une autre dimension importante de la politique des MSH. Il va de soi que les MSH n'ont pas le monopole des collaborations internationales dans le champ des SHS. Néanmoins, et de par leurs thématiques scientifiques propres, les MSH sont en mesure de construire une tradition d'ouverture sur le monde. Cette ouverture ne doit pas seulement se mesurer en termes d'outil et d'organisation mais doit être aussi au cœur de réflexions et de programmes interculturels. Présente dans la conception initiale des MSH, cette dimension internationale se manifeste dans des programmes de recherche ou des flux d'échanges entre chercheurs qui ont été particulièrement favorisés ces dernières années grâce aux programmes Marie Curie. Il est évident que, de ce point de vue, l'existence du Réseau national des MSH constitue un atout décisif et un mode d'organisation conforme aux perspectives ouvertes par le sommet de Lisbonne et la décision de mettre en place un *Espace européen de la recherche (EER)*.

Le Réseau national des MSH permet en effet tout à la fois : une très forte implantation régionale maîtrisée et diversifiée, conforme à la volonté de faire des régions dans le cadre européen des pôles

d'initiative ; l'exercice d'un rôle moteur au niveau national ; l'affirmation d'une position d'interlocuteur et de partenaire au niveau européen, plus largement au niveau international. La politique des MSH est ainsi en mesure d'assumer ce qui peut sembler un paradoxe : celui de rendre compatible une forte implantation locale avec une ouverture internationale, dans le cadre d'une politique coordonnée au niveau national. En évitant le risque du localisme, les MSH s'inscrivent positivement dans une évolution qui tend à faire des régions des actrices importantes de la politique de recherche, ceci moyennant un déplacement d'une conception jacobine de la recherche vers une vision davantage articulée sur des problématiques ou des sensibilités régionales en même temps qu'ouvertes sur le niveau européen et international.

L'interinstitutionnel constitue un élément stratégique de la politique des MSH. En effet, celles-ci sont fondées sur des collaborations instituées entre plusieurs universités, le CNRS, avec le soutien de collectivités locales. La politique de développement des MSH a constamment pour objectif d'engager conjointement les différentes universités présentes au niveau régional, au-delà de leurs spécialisations et éventuellement de traditions scientifiques ou culturelles qui les tenaient éloignées les unes des autres. À ce premier dépassement de clivages institutionnels s'ajoute la volonté d'assurer la meilleure coordination possible entre les universités et les structures de recherche relevant du CNRS, ce qui implique, outre la définition en commun des grandes orientations scientifiques, l'incitation au renforcement des collaborations entre enseignants-chercheurs et chercheurs dépendant du CNRS ainsi qu'une politique d'encadrement doctoral garantissant aux doctorants l'accès à des conditions de travail équivalentes à celles dont ils sont susceptibles de bénéficier dans les laboratoires de « sciences dures ». De façon plus

générale, il en résulte une position qu'on pourrait qualifier de préprofessionnalisation, susceptible de préparer le potentiel humain nécessaire à l'avenir de la recherche en sciences humaines. Une telle structuration favorise l'implication des collectivités locales qui peuvent voir dans les MSH un élément de promotion des actions politiques menées en faveur de la science au niveau régional. Ces formes d'engagement au niveau local n'excluent pas des politiques de partenariat avec des institutions extérieures (autres universités et centres de recherche français et étrangers, autres grands établissements publics de recherche, différents ministères...)

Enfin, une forte structuration au niveau local apparaît compatible avec des collaborations scientifiques nouées avec des institutions homologues, en l'occurrence avec d'autres MSH, ceci sous l'égide du Réseau national des MSH dont elles sont membres, dans le cadre de programmes de recherche au sein desquels elles sont conjointement partenaires, ou d'une politique de mutualisation des services et des équipements.

Toutes les conditions sont ainsi réunies pour que les MSH constituent un véritable instrument de dynamisation et de structuration de la recherche en sciences humaines. Rien ne l'illustre mieux que cette **fonction d'incubateur** qu'elles sont en mesure d'assumer. Bénéficiant d'équipements lourds en termes de bibliothèques, de documentation (accès à des bases de données documentaires, utilisation d'équipements informatiques que ce soit pour l'écrit ou l'image, avec des instruments d'analyse d'images ou de datations, production d'outils collectifs de travail performants, notamment des bases de données), mobilisant un potentiel humain de recherche aux compétences variées et complémentaires, exceptionnellement insérées dans la communauté

de recherche nationale et internationale, les MSH sont effectivement en mesure de contribuer à l'ouverture de voies nouvelles ou de champs nouveaux de recherche portés par de nouvelles configurations de compétences incluant éventuellement de jeunes collègues ou à l'initiative de ces derniers.

Enfin, dans un contexte où l'exigence de justification de l'utilité sociale des sciences humaines se manifeste particulièrement, les MSH, fortement implantées localement, sorte de signal scientifique au niveau régional, sont en mesure d'avoir un **rayonnement au niveau de leur environnement social, économique et culturel**, notamment par l'organisation d'expositions, de conférences, de colloques, de séminaires ou de rencontres avec les acteurs de la société civile, illustrant ainsi que la fonction scientifique n'est pas incompatible avec une fonction civique... surtout lorsqu'il s'agit de sciences de l'homme et de la société !

Dans le contexte actuel, la mobilisation nationale en faveur de la recherche a mis en évidence, outre la nécessité de moyens accrus pour l'activité scientifique, l'importance d'une structuration de l'effort de recherche, notamment en SHS, ce qui renforce l'actualité du Réseau des MSH. Celui-ci, après avoir connu une extension notable ces dernières années, entre aujourd'hui dans une phase de maturité lui permettant d'articuler les thématiques entre les Maisons, acquérant ainsi une force d'intervention et de proposition qui met les SHS en capacité d'affronter les appels d'offres et les programmes scientifiques au niveau européen. Le Réseau des MSH, en apportant de manière effective son soutien à la politique de coopération internationale en SHS, possède la dimension et les ressources scientifiques permettant de développer une activité internationale différenciée et pérenne qui

prend en compte la diversité du développement des recherches en SHS aussi bien dans les pays du Nord que du Sud.

Telle est dans ses grandes lignes ce que nous pourrions nommer la philosophie générale d'une politique de développement des MSH, dans une optique triple où, tout à la fois : nous prenons acte de ce qu'elle a déjà produit, nous tentons de la promouvoir et nous appelons de nos vœux que soient réunies les conditions de sa réussite. Pour ce qui nous concerne, les instances dont nous avons ou avons eu la responsabilité témoignent que cette politique est faite à la fois d'incitation et de concertation pour les partenaires qu'elle implique. C'est tout le sens des missions respectives du conseil des directeurs de MSH et du conseil d'orientation du Réseau national des MSH qui deviendra bientôt le conseil scientifique du Réseau national des MSH. L'objectif passionnément poursuivi est d'assurer le respect de cette philosophie générale évoquée *supra* et d'assumer une sorte de fonction de socialisation, de telle sorte que les principes fondateurs des MSH suscitent l'adhésion de ceux qui en sont acteurs ou de ceux qui sont susceptibles de le devenir.

C'est dans cet esprit qu'a été conçue la présente publication. Elle comporte d'abord un historique, lequel est constitutif d'une mémoire de la politique des MSH et de leur réseau national. Cet historique permet de souligner qu'au-delà des conditions diverses de leur création portée par des contextes, des acteurs, des circonstances et des volontés parfois différentes, les MSH ont vocation à se projeter dans un avenir scientifique commun. L'ouvrage comprend à la suite deux contributions rédigées par des membres étrangers - ou exerçant à l'étranger - du conseil d'orientation du Réseau national des MSH, persuadés que nous sommes que la distance est susceptible

d'assurer la plus grande neutralité de regard possible, sur deux aspects essentiels pour l'avenir des MSH et de leur Réseau national : leurs grandes orientations scientifiques et la question de l'évaluation de l'activité de recherche en SHS. Dans sa contribution, Pierre Guibentif fait d'abord un rappel des grands principes d'origine - des « référentiels », diraient les spécialistes - des politiques publiques, représentés par les trois « i » évoqués *supra* et auxquels se sont ajoutés, en s'affirmant progressivement, deux « i » supplémentaires : l'identité scientifique de chacune des Maisons et leur insertion dans leur environnement culturel, social et politique. Il se penche ensuite sur les formes de leur mise en valeur effective par les Maisons, soulignant ainsi de façon concrète les vertus de l'interdisciplinarité, les mérites mais aussi la complexité d'une gestion de l'interinstitutionnalité, le développement d'une politique d'internationalisation exemplaire, avec cette originalité que constitue une réciprocité positive entre l'ouverture internationale et l'ancrage local. Ainsi se trouve justifié le souci de l'implantation locale, le souci réel de l'affirmation d'une identité scientifique qui porte en germe une politique nationale de territorialisation des compétences scientifiques et de leur complémentarité.

Pour leur part, Birgit Arve-Parès et Linda Hantrais mettent particulièrement en valeur, dans le chapitre qu'elles ont rédigé, l'importance stratégique de l'évaluation, celle-ci étant posée dans toute sa force et sa complexité par les MSH et leur réseau national, compte tenu de l'ambition qui les inspire et de leur place au sein de configurations institutionnelles et scientifiques complexes. Tout ceci conduit en fait à poser, d'une façon qui nous paraît exemplaire, l'ensemble de la question de l'évaluation de la recherche française en sciences de l'homme et de la société. C'est notamment ce que permettent le bilan qui est ici dressé de l'expérience du conseil d'orientation

scientifique en la matière et les suggestions dont ce bilan autorise la formulation, ceci pour aller plus loin, avec un esprit qui est moins celui du contrôle et du jugement que celui du suivi et de l'accompagnement.

En mettant en lumière cette expérience de quelques quatre années de fonctionnement du conseil d'orientation scientifique, riche de l'engagement de compétences diverses et de celui de collègues étrangers éminents, nous espérons contribuer au renforcement d'une identité forte des Maisons et de leur réseau et, au-delà, faire partager notre profonde conviction que l'enjeu est bien celui de l'avènement d'une nouvelle culture scientifique en sciences de l'homme et de la société. Notre profonde conviction que toutes les conditions doivent être réunies, au niveau des acteurs et des institutions concernés comme à celui des tutelles de la recherche française, pour que, comme nous le disions au départ de ce propos, ce qui est encore en projet dans les MSH devienne tout à fait réalité, une réalité susceptible de surcroît de rejaillir sur l'ensemble de la recherche en sciences de l'homme et de la société.